

Gestion Technique Centralisée (GTC) / Gestion Technique de Bâtiment (GTB)

A quoi ça sert?

Intégration d'un système informatique connecté permettant de contrôler et de superviser l'ensemble des installations techniques (ensemble ou lots) de vos bâtiments.

Ces systèmes permettent de piloter à distance :



Chauffage



Ventilation



Climatisation



Eau chaude
sanitaire



Eclairage



Production
d'énergie

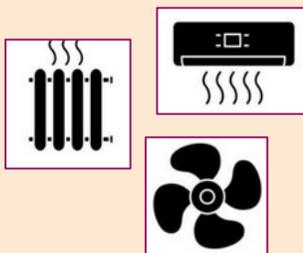


Sécurité

Mais aussi : contrôle d'accès, alarmes, vidéo-surveillance...

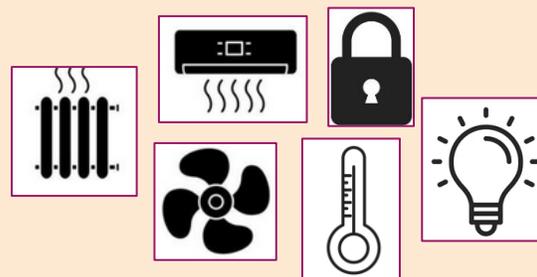
Quelle différence entre GTC et GTB ?

GTC



→ Permet de contrôler
1 classe d'équipements
techniques

GTB



→ Permet de contrôler
plusieurs classes d'équipements
techniques

Pourquoi installer ce genre de système?

- Avoir une vision globale du bâtiment
- Améliorer la performance énergétique du bâtiment
- Réduire le coûts de fonctionnement
- Anticiper les pannes
- Assurer le confort des usagers



Depuis le 21 juillet 2021, le **Décret « BACS »** rend obligatoire la mise en place d'une GTB au sein des bâtiments répondant à certains critères.

Se référer à la fiche pratique n°3 « DECRET BACS »

Le +

Dans le cadre d'une **construction neuve** ou d'une **rénovation globale**, pensez à vous interroger précisément sur **vos besoins** afin de disposer d'une gestion de bâtiment **parfaitement dimensionnée**.

Gestion Technique Centralisée (GTC) / Gestion Technique de Bâtiment (GTB)

Quels accompagnements?

Hérault Energies vous accompagne dans vos projets via différentes offres de service.

1-L'accompagnement « avant-projet »

Gratuit

- **Etat des lieux** du ou des bâtiment(s) concerné(s)
- Proposition d'une **solution technique** en fonction des besoins
- **Pré-chiffrage** de l'opération
- Estimation de la mission **d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** (AMO)
- Estimation des **subventions potentielles** du Syndicat
(Hérault Energies accompagne financièrement les communes et EPCI adhérents sur cette thématique)

2-L'accompagnement « AMO GTB-GTC »

5% du
montant HT
du projet

- Affinement des besoins et **dimensionnement** de l'installation
- **Rédaction** du cahier des charges
- **Appui à la Consultation** des entreprises et réalisation des visites sur site
- Accompagnement à l'**analyse des offres**
- **Suivi et réception** des travaux
- **Formation** du personnel à la prise en charge de la gestion technique
- **1 an de suivi** de l'installation à titre **gratuit**

Pour aller plus loin

3-L'accompagnement via la compétence GEP

La compétence GEP proposée par Hérault Energies comprend : audits énergétiques, campagnes de mesures, analyse des consommations et accompagnement avant-projet GTB-GTC...
(en savoir + sur la compétence GEP : se référer à la fiche pratique n°7)

→ Option « Télégestion des bâtiments »

Le technicien d'Hérault Energies **assure le pilotage de l'installation** en place, en relation avec le responsable bâtiment, pour le compte de la collectivité :

- programmation,
- réglages des températures,
- lien entre exploitant et collectivité en cas de pannes/dysfonctionnements,
- animation de réunions avec les usagers des bâtiments...

De 220 à
970€/an
Selon nombre
habitants

400€/an/site

Un projet, besoin de conseils?

Contactez votre interlocuteur Hérault Energies :

Sébastien CARRIERE, conseiller en énergies – GTB/GTC

Mail : s.carriere@herault-energies.fr
Tel : 04.67.09.70.26 – 07.84.05.47.89